

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 001-2025
SIVU DES COULOIRSNombre de membres titulaires

En exercice	6
Présents	5
Votants	6
Absents	1

Séance du : lundi 10 mars 2025

Date de la convocation : mardi 4 mars 2025

Objet : Approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jérôme GRECARD, Président.

Etaient présents : Jérôme GRECARD, Grégoire JUBERT, Karine JEANTET PROST, Anthony HAREL, Isabelle HEURTIER, suppléante

Absents avec pouvoir : Claude MERCIER à Grégoire JUBERT

Absents excusés : Anne MICHAMBLÉ

Secrétaire de séance : Isabelle HEURTIER, adoptée à l'unanimité

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Syndical

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

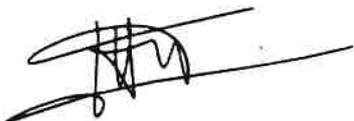
2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE, avec 6 voix Pour dont 1 pouvoir, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Président,
Jérôme GRECARD




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 002-2025
SIVU DES COULOIRS

Nombre de membres titulaires

En exercice	6
Présents	5
Votants	5
Absents	1

Séance du : lundi 10 mars 2025

Date de la convocation : mardi 4 mars 2025

Objet : Approbation du Compte Administratif 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jérôme GRECARD, Président.

Etaient présents : Jérôme GRECARD, Grégoire JUBERT, Karine JEANTET PROST, Anthony HAREL, Isabelle HEURTIER, suppléante

Absents avec pouvoir : Claude MERCIER à Grégoire JUBERT

Absents excusés : Anne MICHAMBLÉ

Secrétaire de séance : Isabelle HEURTIER, adoptée à l'unanimité

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, dressé par Jérôme GRECARD, Président, ne prenant pas part au vote ; Grégoire JUBERT, Vice-président, demande au Conseil Syndical de délibérer sur le compte administratif 2024.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 5 voix Pour, dont 1 pouvoir,

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE BUDGET 891

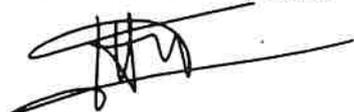
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2023		7 553.59 €	10 911.95 €		10 911.95 €	7 553.59 €
Opérations de l'exercice 2024	10 374.99 €	30 216.21 €	17 463.21 €	17 013.85 €	27 838.20 €	47 230.06 €
TOTAUX	10 374.99 €	37 769.80 €	28 375.16 €	17 013.85 €	38 750.15 €	54 783.65 €
Résultats de clôture		27 394.81 €	11 361.31 €			16 033.50 €
Restes à réaliser			12 983.00 €			
TOTAUX CUMULES		27 394.81 €	24 344.31 €			3 050.50 €
RESULTATS DEFINITIFS		27 394.81 €	24 344.31 €			3 050.50 €

2/ **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

4/ **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Le Vice-Président,
Grégoire JUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 003-2025
SIVU DES COULOIRS

Nombre de membres titulaires

En exercice	6
Présents	5
Votants	6
Absents	1

Séance du : lundi 10 mars 2025

Date de la convocation : mardi 4 mars 2025

Objet : Affectation du résultat 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jérôme GRENARD, Président.

Étaient présents : Jérôme GRENARD, Grégoire JUBERT, Karine JEANTET PROST, Anthony HAREL, Isabelle HEURTIER, suppléante

Absents avec pouvoir : Claude MERCIER à Grégoire JUBERT

Absents excusés : Anne MICHAMBLÉ

Secrétaire de séance : Isabelle HEURTIER, adoptée à l'unanimité

Monsieur Jérôme GRENARD, Président, expose au comité syndical

que l'exercice 2024

a généré un excédent ~~ou un déficit~~ de fonctionnement de 19 841.22 €

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 7 553.59 €

les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 27 394.81 €

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement (à ne remplir qu'en cas d'excédent).

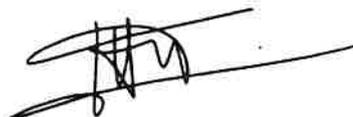
Compte-tenu des corrections à apporter le cas échéant, et à annexer au Budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, avec 6 voix Pour dont 1 pouvoir, **DÉCIDE** d'affecter ce résultat comme suit :

- S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter obligatoirement au compte 1068 11 361.31 €
que les restes à réaliser 2024 s'élèvent à 12 983.00 €
- Solde disponible 3 050.50 €
- A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :
 - affectation complémentaire en réserve (compte 1068)
 - et/ou
 - affectation à l'excédent reporté (compte R002) 16 033.50 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Président,
Jérôme GRENARD

